

## DEPARTEMENT

Du  
PUY DE DÔME

## COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de

## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES

ARRONDISSEMENT  
de RIOM

L'an deux mille huit, le treize novembre à 20 h 30, les membres du conseil communautaire de la «Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 03 novembre 2008, se sont réunis à la Mairie de Combronde, sous la présidence de Michel CHAMALET, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 24  
Présents : 24  
Votants : 24

Etaient présents : GADET M., BOURBONNAIS J.C., LAUBIE D., LANORE R., LAMBERT B., TARDIF F., LAMOUREUX R., ERNOULT S., CAILLET P., CHANEBOUX D., TARDIF J.F., MOMPIED JP., FALEMPIN A., SECOND JF., MOREL P., BERTHE A., ROUGIER M., JACQUART E., PEYRIN G., CHARBONNEL P., SIMON M. , LAMAISON M.H., AGEE M.

Excusés : Muselier JP, Peynet L, Favodon B.

Secrétaire de séance : SIMON Michel

- **L'Approbation du précédent conseil communautaire est voté à l'unanimité,**
- **Désignation d'un secrétaire de séance en la personne de M Michel SIMON,**
- **Choix du lieu du prochain conseil : la date est le 15/12/2008, le lieu sera précisé ultérieurement**

### **Budget Général : EHPAD avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre, pour la mission OPC.**

Le président expose au conseil communautaire que dans le cadre des travaux de l'EHPAD, il est judicieux de prévoir l'intégration d'une mission OPC Ordonnancement Pilotage et Coordination à la mission de maîtrise d'œuvre.

Le président expose que la commission d'appel d'offres de la CCCC s'est réunie le 05/11/08 et propose de retenir la proposition de la maîtrise d'œuvre pour le cabinet OUEST COORDINATION pour un montant de 25.000,00 €HT.

Le nouveau montant global de la maîtrise d'œuvre passe de 200.967,00 €HT à 225.697,00 €HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Entérine le choix de la CAO,
- Autorise le président à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre.
- Autorise le Président à signer l'acte de sous-traitance avec le cabinet OUEST COORDINATION pour un montant de 25.000 €HT.

### **Budget Général : EHPAD - Choix Organisme Prêteur – Crédit Agricole.**

Dans le cadre de la réalisation de l'E.H.P.A.D., le président expose que parmi les pièces constitutives du dossier à fournir à la DDE à l'appui d'une demande d'octroi de Prêt Locatif Social (PLS) il s'avère nécessaire de choisir l'organisme prêteur.

Comme il l'avait été décidé par délibération en date du 12 octobre 2006, le Président propose au Conseil Communautaire de confirmer l'engagement pris auprès du **Crédit Agricole** en tant qu'organisme prêteur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- accepte cette proposition et confirme le choix de la CCCC pour le Crédit Agricole Centre France,
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce choix,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs au prêt.

### **Budget Général : EHPAD Dépôt du dossier de demande de financement PLS et demande de dérogation pour débiter les travaux**

Le président expose que la date limite de l'autorisation pour l'obtention du prêt PLS qui avait été accordée, par les services de l'Etat, auprès du Crédit Agricole, le 12 décembre 2006 pour l'EHPAD est dépassée. Il y a obligation d'annuler l'agrément précédemment attribué et de déposer rapidement un dossier réactualisé concernant une nouvelle demande de financement en PLS auprès de la DDE.

De plus, il y a urgence de commencer les travaux le plus vite possible, la maison de retraite actuelle n'étant plus aux normes, elle ne fonctionne que sur dérogation provisoire.

Les entreprises consultées ont été retenues le 17 septembre 2008.

La Communauté de Communes est prête à engager les travaux en les préfinançant soit sur fonds propres, soit en ouvrant une ligne de trésorerie, et d'engager le prêt PLS seulement à l'obtention de l'autorisation des services de l'Etat, le Président propose donc de solliciter auprès des services de l'Etat l'autorisation d'engager les travaux le plus vite possible.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à déposer à nouveau le dossier de demande financement PLS actualisé.
- Autorise le Président à solliciter une dérogation pour l'obtention d'une autorisation permettant de commencer les travaux le plus rapidement possible.

#### **Budget Général : EHPAD contractualisation d'un ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Centre France.**

Dans le cadre de la réalisation de l'E.H.P.A.D., le président expose qu'il convient de contractualiser avec le Crédit Agricole Centre France une ligne de trésorerie, pour financer les premières dépenses et dans l'attente de l'accord définitif des services de l'Etat pour l'obtention du renouvellement du prêt PLS, précédemment obtenu.

Le président présente la proposition du Crédit Agricole Centre France pour la LIGNE DE TRESORERIE:

Montant :	2.000.000,00 Euros
Durée :	12 mois
Taux de référence :	T4M
Marge :	1%
Au taux actuel de :	4,8125 % marge comprise (T4M d'octobre 2008 : 3.8125 %)
Durée des tirages :	sans durée maximale, sans durée minimale
Fréquence des tirages:	possibilité de tirages quotidiens du lundi au vendredi inclus
Montant minimum des tirages :	aucun
Remise des fonds:	par virement - demande télécopiée à J -1 ou J avant 9H 30
Mode de calcul des intérêts :	nombre de jours exacts/360
Dates de valeur:	Jour J du versement de fonds et de la réception de fonds
Paiement des intérêts:	Trimestriel à terme échu pour un tirage sur T4M (sans capitalisation) dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la facture.
Mode de règlement des intérêts:	par virement à l'ordre du Crédit et du capital Agricole Centre France
Commissions:	0.025 % DU PLAFOND (soit 525 €)
Frais de virement :	néant

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les modalités de la ligne de trésorerie ci-dessus,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **Budget Général : EHPAD PLAN DE FINANCEMENT**

Dans le cadre de la réalisation de l'E.H.P.A.D., le président expose que parmi les pièces constitutives du dossier à fournir à la DDE à l'appui d'une demande d'octroi de Prêt Locatif Social (PLS) figure le plan de financement.

Le Président présente à tous les membres du Conseil Communautaire le plan de financement suivant :

##### **Plan de financement EHPAD**

Montant HT travaux et honoraires	2 943 518 €
Montant toutes dépenses confondues	3 105 411 €
Aide à l'investissement CNSA	447 023 €
Subventions Département	243 000 €
Subvention Région FRADDT	114 500 €
Emprunt PLS	2 000 000 €
Autofinancement fonds propres CCCC	300 888 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **Budget Général : EHPAD Convention Etat- Communauté de Communes pour l'obtention du prêt PLS.**

Dans le cadre de la réalisation de l'E.H.P.A.D. le président expose que parmi les pièces constitutives du dossier à fournir à la DDE à l'appui d'une demande d'octroi de Prêt Locatif Social (PLS) figure la Convention conclue entre l'Etat, l'organisme propriétaire et l'organisme gestionnaire en application de l'article L.353-13 du Code de la Construction et de l'Habitation portant sur les logements-foyers visés par l'article L.351-2 (5°) pour les personnes âgées.

Le président donne lecture du projet de la convention.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à signer la convention définitive.

**Dossier CROSMS du service d'aides à domicile**, le vice président M.Gadet précise que l'étude est terminée, qu'une présentation sera faite en commission Sociale, puis exposé au conseil communautaire.

#### **Budget Social : Manifestations Exceptionnelles Bus des Montagnes.**

Le président expose que le conseil général du Puy de Dôme souhaite organiser le 23/12/08 une sortie au marché de Noël, et le 17/01/09 une sortie au Carrefour National de la Pêche et des Loisirs dans le cadre du Bus des Montagnes.

Une participation de 3 € par personne sera demandée.

Le Conseil Général et la collectivité (communauté de communes) se partageront le déficit du transport sur la base de 50% chacun, comme les dessertes régulières.

Le Président demande aux délégués de bien vouloir délibérer, afin d'accepter les propositions du Conseil Général pour :

- la mise en place de ces sorties,
- la participation de 3 € par personne,
- la participation au déficit transport à hauteur de 50 %.

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine à l'unanimité ces sorties ainsi que les modalités.

#### **Budget Général : Schéma gérontologique demande d'extension auprès du Conseil Général du Puy de Dôme**

Le président fait part au conseil communautaire d'un courrier émanant du Conseil Général du Puy de Dôme ayant pour objet la révision du schéma gérontologique départemental.

Le président propose de répondre positivement à ce courrier en sollicitant une extension de 12 à 18 lits sur le projet actuellement en construction de l'EHPAD à Combronde. Cette extension permettrait de répondre à une volonté politique mais également de répondre à une nécessité économique permettant l'équilibre du budget de fonctionnement de l'établissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré :

Approuve les propositions du président, et confirme l'intérêt de prévoir très rapidement une extension de l'établissement en construction.

#### **Budget Général : Modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc de l'Aize.**

Le vice président, chargé du développement économique fait part au conseil communautaire d'une modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc de l'Aize, il expose les principaux points objet de la modification.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré entérine la modification des statuts version du 13/10/2008 du syndicat mixte du Parc de l'Aize.

#### **Zone de la Varenne :**

démarrage des travaux le 17/11/08 de la tranche conditionnelle n°9 pour la réalisation des travaux d'assainissement Ent. EUROVIA 144.525, 70 €HT

-Obtention de la sub DDR 2008 : 28.4% soit 329.430 €

#### **Budget Varenne : rachat des parcelles ZO 171 et 172 à l'EPF Smaf.**

Le président expose que l'EPF Smaf a acquis pour le compte de la CCCC les immeubles cadastrés ZO 171 de 4.950 m<sup>2</sup> et ZO 172 d'une superficie de 2.400 m<sup>2</sup>, afin de préparer l'aménagement de la zone d'activités de la Varenne située sur la commune de Combronde.

Il est proposé aujourd'hui au conseil communautaire de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 46.507,70 €. Sur ce montant la CCCC a déjà versé 39.934,71 € au titre des participations. Au solde restant dû, 6.572,99 € s'ajoutent des frais d'actualisation pour un montant de 93.47 € dont le calcul a été arrêté au 01/02/2009 date limite de paiement, soit un total de 6.666,46 €.

Après avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- accepte le rachat par acte notarié des immeubles cadastrés ZO 171 et ZO 172,
- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- autorise le président à signer tout document relatif à cette procédure,
- désigne Maître Girard Jean Michel à Combronde pour rédiger l'acte.

#### **Budget Varenne : autorisation de signature de la convention de mise à disposition des parcelles ZO 171 et 172 avec l'EPF Smaf**

Le président expose que l'EPF Smaf a acquis pour le compte de la CCCC les immeubles cadastrés ZO 171 de 4.950 m<sup>2</sup> et ZO 172 d'une superficie de 2.400 m<sup>2</sup>, afin de préparer l'aménagement de la zone d'activités de la Varenne située sur la commune de Combronde, ainsi que la délibération autorisant le rachat desdites parcelles à l'EPF Smaf.



Aussi pour poursuivre la mission il propose le recrutement :  
à compter du 17 novembre 2008 et ce  
pour une durée de trois mois soit jusqu'au 17 février 2009  
à raison de 35 h  
un agent rémunéré au grade d'attaché catégorie A  
sur la base du 1<sup>er</sup> échelon au taux horaire correspondant à l'indice brut 379, majoré 349.

Le conseil communautaire entérine cette proposition et charge le président de recruter cet agent selon les conditions ci-dessus.

#### **Budget Général : liquidation de la convention financière avec Teilhède pour la voirie Monthaury et Grand Chemin.**

Le président rappelle au conseil communautaire que les travaux d'aménagement du carrefour route du Puits de Montauray et du Grand Chemin ont été réalisés, en maîtrise d'ouvrage déléguée, par la commune de Teilhède pour la communauté de Communes. Afin de régulariser la situation il donne lecture d'une convention financière qui solde le dossier. Le montant de la convention se porte à 55.234,75 €.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine cette délégation de maîtrise d'ouvrage, la convention financière correspondante, charge le président de la signer et de mandater la dépense auprès de la commune de Teilhède.

#### **Budget Général : décision modificative n°3-2008.**

Le président expose la nécessité de procéder à une décision modificative budgétaire sur l'opération 3, bureaux de la CCCC section d'investissement.

Il propose la décision modificative suivante :

##### **Section d'Investissement**

Opération 3

Compte 21568 : +1.067,00 €

Compte 2158 : +2.392,00 €

Compte 2184 : +4.541,00 €

Opération 15

Compte 2135 : -8.000,00 €

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine cette décision modificative.

#### **Budget Général : liquidation de la convention financière avec Teilhède pour la voirie Monthaury et Grand Chemin.**

Le président rappelle au conseil communautaire que les travaux d'aménagement du carrefour route du Puits de Montauray et du Grand Chemin ont été réalisés, en maîtrise d'ouvrage déléguée, par la commune de Teilhède pour la communauté de Communes. Afin de régulariser la situation il donne lecture d'une convention financière qui solde le dossier. Le montant de la convention se porte à 55.234,75 €.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine cette délégation de maîtrise d'ouvrage, la convention financière correspondante, charge le président de la signer et de mandater la dépense auprès de la commune de Teilhède.

#### **Budget Général : Motion pour la construction d'un collège à Combronde**

M. Thierry ONZON, Maire de Combronde, présente une étude sur l'accès aux collèges des élèves du bassin de Combronde. Cette étude fait suite aux inquiétudes de l'académie de Clermont Ferrand et du Conseil Général du Puy de Dôme sur la surcharge de certains collèges à brève échéance, et aux mesures de décharge du collège de Châtel-Guyon, en vigueur depuis septembre 2008.

De cette étude nous retiendrons les points suivants :

- En 2011, sans modification de la carte scolaire, Châtel-Guyon serait en sureffectif de plus de 200 élèves, Aigueperse de 30 élèves et Manzat de 50 élèves.

Les collèges de Riom seraient en sous-effectif de 480 élèves mais pour atteindre la capacité théorique les proviseurs demandent des investissements importants.

- Avec une modification de la carte scolaire, l'ensemble des établissements seraient à saturation sauf Michel de l'Hospital à Riom (- 70 élèves).

Ces chiffres ne prennent pas en compte l'évolution démographique (600 logements prévus à Riom).

- Pour les 147 élèves du Canton scolarisés à Châtel-Guyon, la distance moyenne pondérée est de 6,47 Km et le temps de trajet moyen pondéré de 29 minutes.

Pour les 9 élèves scolarisés à Riom, la distance est de 10,33 Km et le temps de 1h 06 minutes.

Pour les 108 élèves scolarisés à Aigueperse, la distance est de 12,27 Km.

- Le canton de Combronde compte aujourd'hui 264 élèves répartis entre les collèges de Riom, Châtel-Guyon et Aigueperse. Il devrait en compter environ 320 en 2011. Si ces élèves étaient accueillis à Combronde, la distance moyenne pondérée serait inférieure à 5 km.

- Une centaine d'élèves supplémentaires pourrait être rattachée au collège de Combronde pour soulager ceux de Manzat et d'Aigueperse tout en gardant une distance inférieure à 15 Km (Saint Pardoux, Saint Quintin, Blot l'Eglise, Charbonnière les Vieilles, etc. . .).

Le président précise que la Communauté de Communes pourrait mettre gracieusement à la disposition du Conseil Général le foncier nécessaire à la construction d'un collège. La Commune de Combronde est aujourd'hui propriétaire d'une parcelle d'environ 15 000m<sup>2</sup>, située à une centaine de mètres des installations sportives communales (stades et gymnase) et d'un accès facile pour les bus.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- Considérant les résultats de l'étude présentés ci-dessus,
- Considérant l'évolution démographique positive du bassin de vie de Combronde,
- Considérant que la présence d'un collège compléterait les services présents sur le territoire et renforcerait l'attractivité économique du bassin et en particulier du Parc de l'Aize,
- Considérant qu'un collège à Combronde permettrait de réduire significativement la longueur et le temps des trajets de ramassage scolaire et donc de réduire les frais de transport, la pollution et d'améliorer le confort des élèves,
- Demande au Conseil Général d'étudier la possibilité de construction d'un collège sur Combronde et de prendre en compte cette éventualité dans les évolutions de la carte scolaire rendues obligatoires par la surcharge de certains collèges.
- S'engage à mettre à disposition le foncier nécessaire à l'implantation d'un collège,
- Se tient à la disposition des services du Conseil Général pour répondre à toutes sollicitations de ces services pouvant faire avancer ce dossier.

**Entretien et restauration des Rivières de Limagne, présentation de la phase 4** : propositions d'actions par M Muselier. Compte tenu de l'absence du délégué, la présentation est reportée.

**CET et cabinet d'avocats** : point et demande de remboursement de la facture 2312 de 2.500 €HT. Un courrier a été rédigé en ce sens.

**Schéma Eolien** : suite aux demandes émanant de sociétés pour la réalisation de projets, le bureau propose de créer une commission « développement durable ». Les communes seront sollicitées pour nommer leurs délégués, une délibération sera prise pour officialiser les membres de la commission.

L'exercice de la compétence ZDE (zone de dév éolien) nécessitera une modification des statuts qui sera proposée par la commission.

**Plan Local d'Urbanisme et Plan Local Habitat**: une réunion de présentation des documents de planification (PLH, PLU intercommunal) aura lieu le 15 décembre 2008 à 14h00 à la Maison du Peuple de Combronde, associant les membres du bureau, les maires et les adjoints à l'urbanisme.

Réunion co-animée par CCCC, SMADC, DDE, CG63, CAUE

**Réflexion sur l'évolution possible des périmètres des communautés de communes.**

A l'initiative de Manzat communauté, nous sommes invités à participer à une réunion de réflexion sur l'évolution des périmètres des communautés de communes englobant entre autres St Georges et les Ancizes. Je propose que nous soyons représentés par le Président et les 3 Vice-présidents.

Le président

le secrétaire de séance

Les délégués

Combronde	Combronde	Combronde	Combronde
Beauregard Vendon	Beauregard Vendon	Beauregard Vendon	Joserand
Davayat	Davayat	Davayat	Joserand
Montcel	Montcel	Prompsat	Prompsat
St Hilaire la Croix	St Hilaire la Croix	Teilhède	Teilhède
Saint Myon	Saint Myon	Yssac la Tourette	Yssac la Tourette